

Règlement de l'école de danse Art scène athletic dance :

La fiche d'inscription datée et signée par les adhérents ou le responsable légal d'une personne mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement.

Les élèves doivent se rendre à leurs cours avec un équipement adapté à leur discipline.

Art Scène Athletic Dance décline toute responsabilité en cas d'accident dans ses locaux ou sur le trajet entre le domicile et l'école ainsi qu'en cas de vol, perte, oubli. Il est d'ailleurs conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Par mesure d'hygiène, les élèves sont priés de ne pas introduire des aliments et des boissons sucrées dans les studios. Les chaussures de ville restent dans les vestiaires.

Veillez-vous munir de baskets propres à semelles non-marquantes et prière de laisser les vestiaires et locaux propres après votre passage.

Une tenue de danse est vivement conseillée, voir avec le professeur (justaucorps selon la classe et collant en classique, vêtements souples et près du corps en contemporain, Modern jazz).

Les professeurs ne sont pas tenus à la surveillance des élèves mineurs ni avant ni après les cours, Leur responsabilité est dérogée.

Chaque élève se doit d'être couvert par sa propre RC et assurance accident au cas où il commettrait un dégât matériel dans le studio de danse ou une blessure à un tiers.

Vacances :

Les cours ont lieu du 1er septembre au 30 juin sauf pendant les jours fériés et vacances scolaires Vaudoises.

Inscriptions :

Les inscriptions sont acceptées pour une année scolaire complète (10 mois). Elles sont également prises en cours d'année. Les frais administratifs s'élèvent à CHF 30.-.

Un délai de 1 mois est nécessaire pour résilier son abonnement seulement pour les enfants âgés jusqu'à 10 ans, la résiliation est possible à la fin du deuxième mois de facturation.

Pour les élèves de plus de 10 ans et adultes informer 1 mois avant la fin de l'année scolaire

Le non renouvellement d'abonnement pour l'année prochaine.

Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.

Location de la salle :

Vous avez la possibilité de louer nos salles (30m2 ou 80m2) avec un piano le week-end et certaines heures en semaine. Pour plus d'informations adressez-vous à Sylvie Crisinel, Directrice de l'école ou via l'adresse email suivante : artscene.dance@gmail.com

Abonnement et écolages :

Le prix de l'écolage est fixé sur une base annuelle par un forfait mensuel et tient compte des vacances scolaires vaudoises ainsi que des jours fériés. Ces derniers ne sont pas déductibles. Arrêt des cours en juillet et août.

Aucun cours ne sera remboursé en cas d'absence ou vacances privées Les cours manqués peuvent être rattrapés à n'importe quel moment et dans la discipline de votre choix durant l'année. Merci d'avertir au préalable le professeur.

Tout absence à un cours doit être annoncée à l'avance à son professeur ou à la directrice.

En cas d'accident ou de maladie prolongée, l'abonnement peut être suspendu le temps

De l'absence, l'école s'engage à reporter le solde des cours moyennant un certificat médical.

La facturation :

Les factures sont envoyées par courrier ou courriel. La facturation se fait tous les deux mois :

P1 – Septembre / Octobre

P2 – Novembre / Décembre

P3 – Janvier / Février

P4 – Mars / Avril

P5 – Mai / Juin

Pour tout renseignement concernant la facturation, merci de **joindre le bureau de l'école le mercredi après-midi de 13H00 à 17H00 au 078 823 24 03 si pas de réponse laisser un message Vocal Ou envoyer un message par mail ou whatsapp.**

En vous remerciant de bien vouloir respecter l'horaire, ceci afin de vous répondre dans les meilleures conditions.

Situation sanitaire :

Dans le cas d'un arrêt des cours dus à une fermeture obligatoire de structure publique comme l'école de danse et suite à un problème sanitaire similaire au COVID en 2020, les cours seront immédiatement donnés par Zoom ou autre support en ligne. La facturation ne changera pas, les semestres seront comptés normalement en entier.

Parking :

Les places de parc bleus devant le bâtiment sont disponibles pour les commerces et l'école de danse .

Pendant 1 heure merci de mettre de disque car il y a des contrôles régulièrement.

Les places jaunes à l'arrière du bâtiment sont privées et il est donc interdit de s'y mettre.

Photos et droits à l'image :

Art scène athletic dance se réserve le droit de photographier ou de filmer les élèves durant les cours et pendant le spectacle de l'école afin de poster sur différents supports, Instagram et Facebook et site internet de l'école de danse.

Si vous n'êtes pas d'accord merci de le préciser dès votre inscription.